Le prélèvement de moelle OSSEUSE





Vous êtes compatible avec un patient qui a besoin d'une greffe de moelle osseuse

1

AVANT LE PRÉLÈVEMENT DE MOELLE OSSEUSE

La date du prélèvement

La date du prélèvement vous est proposée par le médecin greffeur. Elle tient compte de l'état de santé du patient, de ses besoins et de l'organisation de la greffe à venir.

Si pour des raisons personnelles familiales ou professionnelles, elle ne vous convient pas, vous pouvez en discuter avec le médecin responsable de votre centre donneur. Une fois cette date fixée avec votre accord, elle ne pourra plus être changée, sauf événement exceptionnel. En effet, l'organisation de la préparation du patient à la greffe en dépend.

Le centre donneur prend ensuite en charge l'organisation des rendez-vous des consultations et examens nécessaires. Il se charge également de vous réserver une chambre dans l'un des services de l'hôpital.

Les consultations

- la consultation pré-anesthésique : elle est effectuée par un médecin anesthésiste qui va s'assurer de l'absence de contre-indications à l'anesthésie générale;
- la consultation médicale : elle établit votre aptitude au don ;
- une consultation spécialisée est organisée si nécessaire.

Ces étapes sont indispensables à la validation de votre aptitude finale à ce type de don avant de commencer la préparation du patient à la greffe. Elles doivent avoir lieu dans le mois qui précède le don de moelle osseuse.



Pour ce patient, la greffe représente un grand espoir de guérison. Le médecin greffeur a choisi le prélèvement de moelle osseuse pour constituer le greffon nécessaire à ce patient. Au cours de votre démarche de don, le centre donneur vous accompagne et répond à vos questions. Vous pouvez le contacter à tout moment.









Le consentement au don de moelle osseuse

La loi française protège les donneurs volontaires. Tout don, et en particulier le don de moelle osseuse, doit être réalisé librement et sans pression et le donneur doit avoir été bien informé au préalable notamment des modalités du prélèvement. C'est pour cela que vous devez, après avoir pris rendez-vous, déposer un consentement formel auprès du Tribunal de Grande Instance. Ce consentement est révocable à tout moment.

2 LE PRÉLÈVEMENT DE MOELLE OSSEUSE

La veille du prélèvement de moelle osseuse, vous vous rendez dans le service où vous serez hospitalisé(e) 48 heures. Vous effectuez les formalités administratives nécessaires à toute admission dans un hôpital.

Le prélèvement de moelle osseuse est réalisé dans un bloc opératoire, sous anesthésie générale. La moelle osseuse est prélevée dans les os postérieurs du bassin. La quantité de moelle osseuse prélevée correspond à la fois aux besoins du patient et à ce que vous pouvez donner en toute sécurité.



L'Agence de la biomédecine contracte une assurance complémentaire pour le prélèvement de moelle osseuse et ses conséquences éventuelles. Cette assurance prend effet le jour du prélèvement, pour une période de dix ans.

Deux questionnaires de « suivi après un don de moelle osseuse » vous seront remis par le centre donneur. C'est important de les compléter : le jour de votre prélèvement et dans le mois qui suit.

Ces questionnaires sont destinés à recueillir vos commentaires, afin d'améliorer les conditions générales d'information, de préparation, d'hospitalisation et de suivi des donneurs de moelle osseuse.

3

APRÈS LE PRÉLÈVEMENT DE MOELLE OSSEUSE

Une fois le prélèvement terminé, vous regagnez votre chambre. Le greffon de moelle osseuse est acheminé vers l'hôpital greffeur où se trouve le patient pour lui être transfusé.

Les suites d'un prélèvement de moelle osseuse sont simples. La sortie de l'hôpital se fait le lendemain.

Si nécessaire, peuvent être effectués :

- un arrêt de travail, dont la durée est déterminée par le médecin, et qui dépasse rarement une semaine,
- une prescription de médicaments.

Vous pouvez ressentir une gêne, voire une douleur, aux points de ponction et vous sentir fatigué(e) dans les jours qui suivent le prélèvement. La moelle osseuse se reconstitue vite et la sensation de fatigue s'estompe rapidement.



N'hésitez pas à téléphoner au médecin du centre donneur, si une fois rentré(e) chez vous, vous avez :

- le moindre doute sur l'évolution de votre état de fatigue,
- une question à poser sur les suites immédiates du don.

Vous pouvez aussi lui faire part de vos suggestions concernant votre prise en charge.

Afin de rester en lien avec vous, le centre donneur vous contactera une fois par an. Ce sera l'occasion de mettre à jour vos coordonnées, pour le cas où vous seriez sollicité(e) à nouveau pour le même patient.

LES CONDITIONS FINANCIÈRES

L'établissement de santé qui réalise le prélèvement prend à sa charge les frais d'examens afférents au prélèvement, la totalité des frais d'hospitalisation, les frais de transport ainsi que, le cas échéant, l'indemnisation de la perte de rémunération subie par le donneur. Si vous avez eu à engager des frais, contactez votre centre donneur qui se chargera de vous aider dans vos démarches.

Vous savez que, quelque part, grâce à vous, un patient a retrouvé l'espoir et vous dit MERCI.

agence de la biomédecine

Pour toute information complémentaire, contactez votre centre donneur ou

Agence de la biomédecine
Registre France Greffe de Moelle
1, avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

Tél. : 01 55 93 65 34 - Fax : 01 49 98 37 14

www.dondemoelleosseuse.fr